

Objectifs et principes d'aménagement :

- L'amélioration qualitative de l'état de la chaussée, des trottoirs et de l'égouttage de surface pour le confort des usagers,
- La recherche d'interventions au niveau du tracé de la nouvelle chaussée visant au ralentissement du trafic automobile pour la sécurité des riverains et des usagers sur base des recommandations du PCCS.

Au niveau de la place St Vincent, l'îlot existant a été agrandi, engazonné et trois arbres y sont plantés. Cette intervention vise à renforcer une liaison végétale de la rue P. Stroobants par le prolongement de la berme centrale plantée jusqu'au niveau de la place St Vincent.

A l'entrée de la rue L. Vandenhoven, la réalisation d'un nouvel îlot planté complète l'aménagement précédent en créant une chicane et en organisant mieux le carrefour avec la rue St Vincent dont les trottoirs ont été agrandis à chaque angle.

Au niveau de la zone en recul dans la rue L. Vandenhoven, la plantation de pruniers pourpres est préservée et renforcée par de nouveaux sujets. Une chicane est réalisée à l'extrémité de la zone en recul, face au n° 38, ramenant la chaussée du côté de l'immeuble en construction.

Un plateau est aménagé sur le carrefour des rues Vandenhoven, Perche et Van Cutsem et une dernière chicane est aménagée dans le dernier tronçon de la rue.

L'ensemble des chicanes et des agrandissements de trottoirs permet de délimiter des zones de stationnement alternées tout en maintenant les places de stationnement existantes.

Le réaménagement de la rue L. Vandenhoven se limite à l'entrée du carrefour avec le Houtweg (voirie régionale) et la rue de Verdun. Toutefois, le plan du projet propose à titre indicatif un aménagement éventuel pour ce carrefour à la limite des communes d'EVERE et de HAREN (ville de Bruxelles).

